

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY

Il sera procédé, du **lundi 26 février 2024 au mercredi 27 mars 2024 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur structures fixes, avec ses bâtiments techniques comprenant deux postes de transformation, un poste de livraison, une clôture, un portail et une citerne-incendie de 120m³, au lieu-dit Bois de la Sablière, par la société SAS OXY 2104, sur la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS OXY 2104, Chez OXYNERGIE 114 bis rue Henon 69004 LYON, Tel : 06 83 50 10 75.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PIERRE D'AMILLY, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-PIERRE D'AMILLY : Place de la Mairie 17700 SAINT-PIERRE D'AMILLY et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Alain MORISSET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Robert DUMAS-CHAUMETTE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PIERRE D'AMILLY, dans les conditions suivantes :

- Samedi 9 mars 2024 de 10h00 à 12h00
- Lundi 18 mars 2024 de 14h00 à 16h00
- Mercredi 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS OXY 2104.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-PIERRE D'AMILLY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.